

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0105**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Cession à la société SAS Le Froid, ou toute société à elle substituée, d'un terrain situé 126, avenue Franklin Roosevelt

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0105**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Cession à la société SAS Le Froid, ou toute société à elle substituée, d'un terrain situé 126, avenue Franklin Roosevelt**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 10 décembre 1986, un terrain situé 126, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin, cadastré BP 299 dans le cadre du projet d'ouverture de la voie nouvelle V29.

Dans le cadre d'un remembrement foncier et pour permettre l'ouverture d'un accès sur le Boulevard urbain est (BUE), la société par action simplifiée (SAS) Le Froid a sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession d'une parcelle de terrain de 1 200 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée BP 299 constituant un délaissé hors emprise voirie du futur BUE.

Aux termes du compromis, la SAS Le Froid a accepté d'acquérir ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant de 72 000 € pour 1 200 mètres carrés admis par France domaine. La superficie exacte du terrain cédé sera déterminée par un document d'arpentage en cours d'établissement ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 15 janvier 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société par action simplifiée (SAS) Le Froid ou toute société à elle substituée, au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant total de 72 000 €, d'une emprise de terrain d'une superficie de 1 200 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle cadastrée BP 299, située 126, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin, constituant un délaissé hors emprise voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette, correspondant à la valeur de la sortie du bien, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 72 000 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 30 192 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.